



Politique de Respect des Droits Humains

Chez Torbel Industrie, nous affirmons notre engagement en faveur du respect des droits humains et des principes fondamentaux du droit du travail. Cet engagement s'inscrit dans le cadre de la législation française et des textes régissant la protection des travailleurs.

1. Interdiction du travail forcé et du travail des enfants

Conformément à la loi du 19 mai 1874 relative au travail des enfants dans l'industrie, ainsi qu'aux articles L.4153-1 et suivants du Code du travail, nous interdisons strictement le travail des enfants et le travail forcé sous toutes ses formes. Nous veillons à ce qu'aucun collaborateur ou sous-traitant n'exploite des personnes mineures en dehors des conditions prévues par la réglementation (apprentissage, stages encadrés, etc.).

2. Respect des conditions de travail et de la dignité des salariés

Torbel Industrie s'engage à garantir à l'ensemble de ses salariés un environnement de travail respectueux de leur dignité et de leurs droits. Nous appliquons scrupuleusement les dispositions du Code du travail, notamment en matière de durée du travail (articles L.3121-1 et suivants), de sécurité et de santé au travail (articles L.4121-1 et suivants). Nous interdisons toute forme de harcèlement moral ou sexuel (articles L.1152-1 et L.1153-1).



3. Rémunération juste et équitable

Nous respectons les exigences légales en matière de salaire, notamment en garantissant un revenu minimum conforme aux articles L.3231-2 et suivants du Code du travail et aux minima fixés par la convention collective nationale de la métallurgie. La rémunération est basée sur les compétences, l'ancienneté et les responsabilités de chaque salarié.

4. Non-discrimination et égalité de traitement

Torbel Industrie interdit toute discrimination fondée sur l'âge, le sexe, l'origine, le handicap, l'orientation sexuelle ou toute autre caractéristique protégée par la loi (articles L.1132-1 et suivants du Code du travail). Nous garantissons un accès égal aux opportunités d'évolution professionnelle et de formation.

5. Sécurité et santé au travail

Nous nous conformons aux obligations de l'employeur en matière de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs, telles que définies par les articles L.4121-1 à L.4121-5 du Code du travail. Nous investissons dans la prévention des risques professionnels et veillons à l'amélioration continue des conditions de travail.



6. Dialogue social et respect des libertés syndicales

Torbel Industrie respecte le droit des salariés à s'organiser et à être représentés. Nous entretenons un dialogue social constructif avec les représentants du personnel, conformément aux dispositions des articles L.2141-1 et suivants du Code du travail.

7. Engagement envers la responsabilité sociétale

Nous intégrons le respect des droits humains dans nos relations avec nos fournisseurs et partenaires, en veillant à ce qu'ils appliquent des pratiques conformes aux exigences légales françaises.

8. Nos objectifs

- Maintien du taux de conformité réglementaire à 100%
- Vérification des documents d'identité des candidats lors du recrutement 100%
- Taux de réponse au questionnaire RSE fournisseurs 60%

Cette politique s'inscrit dans notre volonté de garantir un environnement de travail respectueux des principes fondamentaux du droit du travail en France et de contribuer au développement durable de notre activité.


Laurent TORDO
Président de Torbel Industrie